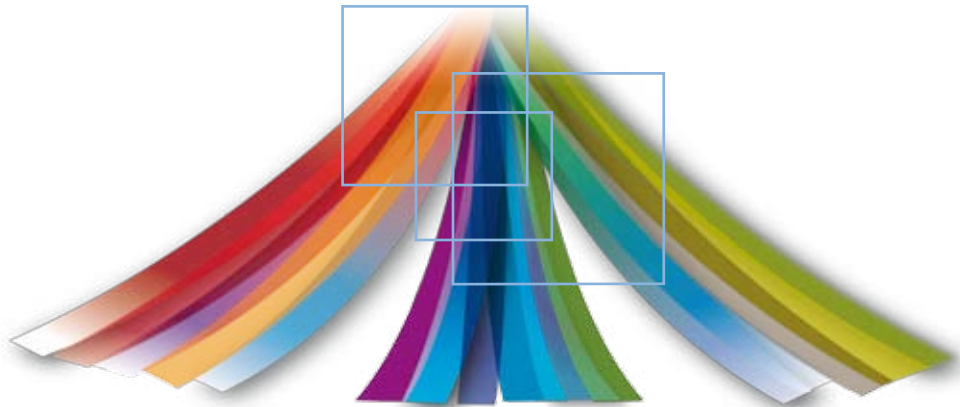


NOTES DE SYNTHÈSE DU PACTE MONDIAL POUR L'EMPLOI



Organisation
internationale
du Travail



RÉSISTANCE DES ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES : L'EXEMPLE DES COOPÉRATIVES

1. Résumé

La notion d'entreprise d'économie sociale est évolutive et loin d'être définie de manière universelle. Dans son acception d'entreprise sociale et solidaire, elle concerne les entreprises dont l'objectif premier n'est pas la maximisation des profits mais bien la réalisation de projets à la fois économiques et sociaux qui renforcent la solidarité et le développement local. Parmi ces entreprises, les coopératives se distinguent par leur nombre et par leur impact économique et social.

La crise financière ainsi que les crises économique et de l'emploi qui en furent la conséquence a directement et indirectement touché la majorité des entreprises et de leurs travailleurs. Il s'avère, à quelques exceptions près, que les entreprises coopératives dans tous les secteurs et toutes les régions sont relativement plus résistantes aux secousses actuelles du marché que leurs homologues capitalistiques.

La nécessité de renforcer et de développer encore plus ce modèle économique mérite donc toute notre attention. Même si le modèle coopératif présente des avantages comparatifs, il ne constitue pas pour autant une formule magique de succès.

Ce qui distingue les coopératives, les sociétés mutuelles et les entreprises sociales des autres formes d'entreprises privées est leur lien avec la communauté et ses valeurs intrinsèques, l'éthique et les principes de la démocratie. Le Pacte mondial pour l'emploi reconnaît le rôle actif des coopératives dans la dynamique de création de nouveaux emplois, la relance du marché de l'emploi et la viabilité des entreprises.¹

¹ OIT: Pacte mondial pour l'emploi, Ripostes fondées sur le travail décent, par. 11, point (7), (Genève, 2009) p.5

2. Description des enjeux politiques

Nous examinons ci-dessous quelques défis auxquels les coopératives sont confrontées, ainsi que des solutions. Mais simultanément, de nombreux avantages vont de pair avec la forme coopérative de l'organisation.

Les entreprises coopératives ajoutent une dimension sociale et culturelle à leurs affaires, sans devenir pour autant des œuvres de bienfaisance. Les décisions prises par les coopératives tendent à équilibrer la nécessaire rentabilité et les besoins de développement économique et social plus larges de leurs membres, tout simplement parce que les

membres des coopératives sont les clients de ces coopératives. C'est pourquoi l'approche coopérative a tendance à se concentrer également sur le développement durable.

² "Le terme "coopérative" désigne une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement." (2002, Recommandation n° 193 de l'OIT, par. 2).

La série des notes de synthèse du Pacte mondial pour l'emploi est destinée à informer les lecteurs de la pertinence des domaines techniques d'action de l'OIT pour faire face aux récessions économiques et participer à une reprise économique durable. Chaque note invite le lecteur à prendre contact avec l'OIT pour des informations et un soutien complémentaires.

D'autres notes sont disponibles à l'adresse <http://www.ilo.org/jobspact>



Les coopératives sont très diverses par le nombre de leurs membres et les emplois qu'elles offrent. De la micro-entreprise au conglomérat mondial qui brasse des millions de dollars, on estime que les coopératives emploient plus de 100 millions de personnes et comptent plus d'un milliard de membres dans leur ensemble.

L'histoire économique des 19^e et 20^e siècles démontrent la résistance du modèle coopératif. Au cours de la crise actuelle, les premiers indices permettent d'affirmer que les coopératives sont plus résistantes aux secousses économiques que les autres types d'entreprises.³ Toutefois, comme entreprises actives sur le marché, les coopératives sont également touchées par la crise actuelle.

- **Dans de nombreux pays, les institutions financières coopératives ont connu une augmentation rapide de leur nombre de membres et des dépôts d'épargne au cours de la crise**

Au plus fort de la crise financière, l'intérêt croissant à l'égard des banques coopératives a été tel qu'il est devenu difficile de générer les revenus nécessaires pour maintenir les taux d'intérêt appliqués à l'épargne, en raison notamment du ralentissement des activités des entreprises et donc aussi des demandes de crédit.⁴ En outre, aucune banque coopérative ne semble avoir demandé une aide d'état à l'heure actuelle – sauf une seule aux États-Unis. De même, la banque coopérative centrale allemande (DZ) a annoncé une perte de 1 milliard de dollars en 2008 suite à des investissements à haut risque. Cette banque est structurée comme une société par actions. La perte a été prise en charge par les actionnaires, qui sont toutes des coopératives.

Avant de demander une aide extérieure, les coopératives font appel aux mécanismes d'entraide prévus par leurs principes fondateurs: appels de fonds complémentaires auprès des membres, garanties entre banques coopératives, ou mobilisation des passifs en réserve. De surcroît, la double qualité des membres (membres et utilisateurs/clients, ou épargnants et emprunteurs potentiels auprès des banques coopératives, et l'idée d'épargne avant tout) réduit la dépendance vis-à-vis du financement extérieur et aiguise la sensibilité au risque.

Les institutions financières coopératives s'adressent souvent aux populations établies dans des zones rurales dont les autres banques sont généralement absentes. C'est pourquoi le renforcement de ces institutions peut devenir une manière d'adoucir l'impact de la crise.⁵

- **Les coopératives de consommateurs affichent une augmentation de leur chiffre d'affaires**

La presse ne rapporte aucune faillite de coopérative en raison de la crise, ni de licenciements de travailleurs/employés. Dans les communautés septentrionales du Canada, par exemple, où les coopératives constituent l'épine dorsale de l'économie locale, la Arctic Cooperative Limited et ses coopératives membres ont réalisé en 2008 le meilleur chiffre d'affaires de leur demi-siècle d'existence.

- **Les coopératives de travailleurs connaissent une croissance car la population recourt à l'entreprise coopérative pour faire face aux nouvelles réalités économiques**

Les coopératives de travailleurs sont détenues et gérées en commun par ceux qui y travaillent en vue d'y produire des biens ou des services. Les licenciements y constituent le dernier recours. Le potentiel de ce modèle en temps de crise⁶ peut également être illustré par l'expérience finlandaise. Une grave récession a frappé la Finlande au début des années 1990 lorsque le taux de chômage a dépassé les 20 %. L'une des solutions fut la promotion de coopératives de travailleurs soutenues par le Ministère du travail et le mouvement coopératif finlandais: plus de 1200 coopératives de travailleurs y furent créées en vue de remettre les chômeurs au travail. L'Espagne dispose d'un système analogue pour l'intégration de chômeurs sur le marché de l'emploi grâce à des coopératives.

Comme lors des récessions précédentes, il faut s'attendre à une augmentation du nombre de reprises de canards boiteux par leurs salariés.

³ Les coopératives de crédit et d'épargne en sont les principaux exemples car leur concept est né au plus fort de la crise économique, afin de faciliter l'accès au crédit pour les agriculteurs, les artisans et les petits entrepreneurs en temps de crise.

⁴ Rabobank, par exemple, a noté un accroissement de sa part de marché dans l'épargne (42 %), les prêts aux PME (39 %) et les hypothèques (29 %).

⁵ Voir également: C. E. Cuevas; K. P. Fischer, *Cooperative Financial Institutions Issues in Governance, Regulation, and Supervision*. World Bank Working Paper n° 82, (Washington DC, Banque mondiale, 2006) p. 1f; A. Demirgüç-Kunt; T. Beck; P. Honohan; *Finance for All? Policies and Pitfalls in Expanding Access* (Washington DC, Banque internationale de reconstruction et de développement et Banque mondiale, 2008, p. 113)

⁶ Voir également: "Faire face à la crise grâce aux coopératives de travailleurs migrants", communiqué de presse de l'OIT, 3 juillet 2009.



L'Argentine constitue un exemple de reprise par les salariés d'entreprises en difficulté lorsque le pays a connu sa plus dramatique crise économique en 2001. Ces reprises ont bénéficié de mesures d'aide inscrites dans la loi.

• *Coopératives agricoles*

Les coopératives agricoles ont été touchées avant la crise actuelle en raison de la faible demande internationale de produits agricoles à l'exportation et de la faiblesse du cours des matières premières. Néanmoins, les coopératives agricoles

peuvent offrir dans une certaine mesure à leurs membres agriculteurs une protection sociale et économique et donc réduire ainsi leur vulnérabilité.⁷ La plupart des planteurs éthiopiens de café, par exemple, qui ont créé un grand nombre de coopératives, semblent moins touchés par le repli de la demande mondiale, car la récolte et l'exportation sont assurées à travers des coopératives.

⁷ S. A. Chambo *Agricultural Co-operatives: Role in Food Security and Rural Development* (Exposé présenté lors de la réunion du groupe d'experts sur les coopératives des Nations Unies à New York les 28 – 30 avril 2009, p. 8f.)

3. Options politiques pour relever ces défis

Alors que les constatations ci-dessus soulignent la résistance des coopératives⁸, des défis demeurent que des mesures politiques pourraient contribuer à relever :

1. Le renforcement du modèle économique coopératif

L'incitation actuelle à appliquer des normes harmonisées à tous les types d'entreprises en matière de taxes, de comptabilité et de niveau de capitalisation enfreint le principe d'égalité de traitement, inscrit dans la Recommandation n°193 de l'OIT. Elle nie la nature distinctive des coopératives en tant qu'entreprises servant les intérêts de leurs membres.

Le renforcement du modèle économique coopératif dans l'esprit de la Recommandation 193 pourrait notamment signifier :

- établir un cadre institutionnel permettant un enregistrement des coopératives, qui comprend le droit du travail (en particulier le respect des principes et droits fondamentaux au travail), la législation fiscale, les normes comptables et le droit de la concurrence;
- renforcer l'autonomie des coopératives et leurs mécanismes d'auto-contrôle;
- assurer une mise en œuvre efficace et réelle du cadre institutionnel, telle que des dispositions relatives à l'enregistrement et à l'audit interne;
- promouvoir la création de structures coopératives secondaires et tertiaires et de liens horizontaux entre les

coopératives primaires afin que la valeur ajoutée de la fabrication et de la commercialisation des produits demeure entre les mains des membres de la coopérative;

- promouvoir la formation de coopératives d'entrepreneurs.

2. Des mesures de politique générale visant clairement les entreprises coopératives et tenant compte de leur structure organisationnelle spécifique

- La performance des institutions financières coopératives devrait se refléter sur les mesures de régulation des marchés financiers, dont l'introduction de taxes bancaires. De tels instruments de régularisation devraient tenir compte, par exemple, du fait que la crise financière n'a pas été provoquée par le comportement d'investissement des banques coopératives, lesquelles disposent déjà de mécanismes de sécurité.
- Le cas échéant, les décideurs politiques devraient promouvoir la diversité dans le secteur bancaire, dont les banques coopératives. Les systèmes de régulation comme Bâle II, qui visent les institutions financières traditionnelles, posent de sérieux problèmes aux institutions comme les banques coopératives et les coopératives de crédit et d'épargne; ils devraient être redéfinis et tenir compte des spécificités du secteur bancaire coopératif.

⁸ Voir également H. Hesse et M. Čihák : *Cooperative Banks and Financial Stability*. Working Paper (FMI, Washington DC, 2007).



3. La réalisation du potentiel des coopératives et la promotion de nouveaux types de coopératives

- Les coopératives de travailleurs peuvent aider notamment à réduire le chômage, mais il convient de s'assurer qu'elles ne puissent pas être créées ou être utilisées aux fins de se soustraire à la législation du travail, en particulier en rejetant la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, et en péjorant les relations de travail.
- L'extension à l'éducation du modèle d'entreprise coopératif et à la formation à tous les niveaux des systèmes nationaux d'enseignement et de formation, et à la société au sens large.
- La promotion de la productivité des coopératives actuelles et de leur compétitivité en offrant, notamment, des forma-

tions et autres types d'aide aux membres des coopératives afin de leur permettre de développer leurs compétences techniques et professionnelles et leur prédisposition à entreprendre et gérer.

- Les coopératives de services sociaux qui sont actives dans le domaine des soins de santé, des soins aux personnes âgées et de l'éducation et peuvent créer simultanément des emplois pour certains groupes défavorisés comme, par exemple, les jeunes travailleurs issus de familles en difficulté, se sont révélées des modèles utiles à une époque de réduction des services de santé et autres, bien qu'elles devraient compléter l'offre de services publics et non s'y substituer.

4. Conclusions et recommandations

Même en temps de crise, les coopératives semblent présenter des avantages et offrir à la société beaucoup de services indispensables. Elles sont en effet guidées par un ensemble de principes universels qui favorisent les gains à long terme plutôt que les profits à court terme. Les décideurs politiques devraient par conséquent promouvoir ce type d'entreprises durables, notamment par le renforcement et la mise en place d'un cadre régulateur adéquat.

En déclarant 2012 Année internationale des coopératives, les Nations-Unies démontrent que le consensus autour de ces valeurs ne fait que croître. De même, l'intérêt au sein de l'OIT pour faire de l'économie sociale un volet d'un modèle de développement cohérent qui vise à la convergence des objectifs sociaux, environnementaux et communautaires ne cesse de monter en puissance.

5. Lectures et ressources complémentaires

- Henry, H. 2005 : *Guide de législation coopérative, deuxième édition, revue et corrigée* (BIT, Genève)
- Birchall, J.; Ketilson, L. H. 2009 : *Resilience of the Cooperative Business Model in Times of Crisis* (BIT, Genève)
- Allen, E.; Maghimbi, S. 2009 : *African cooperatives and the financial crisis*/BIT, Genève)